



OIAC

Secrétariat technique

Division de la vérification

S/882/2010

1^{er} novembre 2010

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

RAPPORT SUR LE DEUXIÈME FORUM DU GROUPE DES UTILISATEURS DE L'OUTIL DE DÉCLARATION ÉLECTRONIQUE POUR LES AUTORITÉS NATIONALES

Introduction

1. La première version de l'outil de déclaration électronique pour les autorités nationales (le logiciel EDNA), qui permet aux autorités nationales de créer et de communiquer les déclarations au titre de l'Article VI au format électronique, a été lancée en novembre 2008. Suite au lancement initial du logiciel EDNA, le premier forum du groupe des utilisateurs s'est tenu le 27 mai 2009.
2. Le lancement de la version 2.0 du logiciel EDNA, fin 2009, a introduit un nombre important de fonctions supplémentaires, dont la plus importante était la capacité de traitement des déclarations des installations des tableaux 2 et 3, en sus des déclarations des Autres installations de fabrication de produits chimiques. En outre, le module de déclaration des données nationales globales a été étendu pour englober une option qui permet de regrouper automatiquement les informations sur les produits chimiques déclarés pour les installations des tableaux 2 et 3.
3. Une analyse de la série de déclarations annuelles d'activités passées pour 2009, qui s'est achevée récemment, permet déjà de conclure que les États parties utilisent de plus en plus le logiciel EDNA pour faire leurs déclarations électroniques. De plus, de nombreux États parties n'ayant précédemment pas eu recours à EDNA pour leurs déclarations ont exprimé leur intérêt face à cette possibilité pour la prochaine série de déclarations.
4. Cette étape importante étant franchie, le Secrétariat technique ("le Secrétariat") a décidé d'organiser un deuxième forum destiné aux utilisateurs du logiciel EDNA; celui-ci était destiné à analyser le degré actuel d'utilisation de l'outil et à comprendre quels sont les besoins de la communauté des utilisateurs en termes d'améliorations à apporter, à l'avenir, à la fonctionnalité de l'outil, et en termes d'aide et de formation à fournir par le Secrétariat.



5. Le deuxième forum du groupe des utilisateurs du logiciel EDNA s'est tenu le 1^{er} juillet 2010 au siège de l'OIAC. Vingt-six représentants de 18 États parties y ont participé et certains se sont spécialement rendus à La Haye pour cette occasion. Les participants ont remercié le Secrétariat d'avoir mis au point le logiciel EDNA; ils ont exprimé leur attente de nouvelles améliorations qui faciliteraient la préparation des déclarations.
6. Pour un nombre croissant d'États parties, il est clair que le logiciel EDNA devient un outil majeur du processus de déclaration. Selon le Secrétariat, la poursuite des améliorations apportées à EDNA et la fourniture d'aide à son utilisation représentent des activités clés qui se développeront à partir de cette tendance. Un certain nombre de futurs axes d'amélioration importants ont été recensés par les États parties et sont résumés ci-dessous.

Rapport

7. En vue du forum, une étude (sous forme de questionnaire) a été menée pour déterminer les points sur lesquels le forum devait se concentrer, mais également pour permettre aux États parties qui ne pourraient y participer d'exprimer leur opinion. Le questionnaire a été envoyé le 26 mai 2010 à la communauté des utilisateurs d'EDNA, par courriel et par télécopieur.
8. Les objectifs du forum étaient les suivants : évaluation du degré actuel d'utilisation d'EDNA, diffusion des résultats de l'étude sur EDNA, discussions sur les problèmes liés à EDNA, et retour d'information sur les nouvelles applications demandées par les États parties et sur les questions de formation et d'aide.
9. L'ordre du jour a été divisé en trois parties : ouverture de la séance et observations liminaires; présentations sur l'analyse des résultats de l'étude sur EDNA; et table ronde animée par le Président.
10. Pendant la présentation liminaire, les orateurs ont décrit l'évolution du logiciel EDNA, dressé la liste des possibilités qu'il offre actuellement, et évoqué les avantages que les États parties présentant des déclarations électroniques peuvent en retirer. Une analyse comparative des déclarations électroniques reçues par le Secrétariat pour les déclarations annuelles d'activités passées pour 2008 et 2009, telle qu'elle est détaillée dans S/849/2010 du 4 juin 2010, a été présentée.
11. Au cours de la deuxième partie, les résultats de l'analyse de l'étude sur EDNA ont été communiqués et il a été fait une présentation de la table ronde qui a suivi. L'étude a évalué le degré actuel du recours à EDNA, par les États parties, et recensé les domaines dans lesquels la communauté d'utilisateurs avait réclamé des améliorations; elle a également mis en lumière les domaines où il convient d'apporter aide et formation.
12. Trente-trois États parties ont répondu au questionnaire et cette participation, assortie des témoignages des parties prenantes internes, a grandement facilité les discussions au cours du forum. Dans l'ensemble, l'analyse des résultats de l'étude a mis en valeur deux tendances majeures : premièrement, le logiciel EDNA et les déclarations électroniques suscitent un intérêt grandissant. Deuxièmement, la communauté

d'utilisateurs a reconnu l'utilité des possibilités offertes par l'outil. Il a cependant été demandé que le logiciel soit plus fonctionnel : il a par exemple été réclamé que le processus de déclaration soit rationalisé et plus précis, et que les États parties puissent se servir d'EDNA pour gérer la totalité de leurs données (en s'appuyant sur de meilleures capacités analytiques et en pouvant plus facilement rassembler les données destinées aux déclarations et provenant de sources d'information éparpillées dans l'État partie). Les réponses ont constitué un précieux retour d'information qui sera mis à profit pour améliorer EDNA dans les futures versions et pour mettre en place une base efficace aux futurs débats au sein du forum.

13. Au cours des discussions sur les aspects détaillés de l'analyse, il a été clairement exposé que toute caractéristique de l'application, souhaitée par le forum, ne se traduirait pas directement par l'engagement du Secrétariat à apporter des modifications, car les points évoqués doivent faire l'objet d'une analyse complémentaire.
14. Les résultats de l'étude ont été regroupés en deux catégories : les remarques sur l'application, et celles concernant l'aide et la formation. Les brefs résumés élaborés sur chacun de ces aspects (paragraphe 15 à 18 et 19 ci-dessous, respectivement) reflètent également les réactions exprimées au cours des discussions.
15. La transmission électronique sécurisée des déclarations a été mentionnée par plusieurs États parties. Au cours du forum, des représentants de l'Union européenne et de l'industrie ont donné des exemples de présentations électroniques. En réponse, le Secrétariat a souligné que la transmission des déclarations par Internet pose des problèmes en termes de sécurité, ce qui nécessite une analyse fouillée de cette question.
16. Il a également souvent été demandé que le logiciel EDNA comporte un module permettant la déclaration d'installations du tableau 1. Plusieurs États parties étaient intéressés par ce volet, même si certains disposent de leur propre outil à cette fin. Il conviendra que l'équipe chargée du projet EDNA procède à une analyse approfondie de cette demande. En effet, les différences d'exigences, en matière de déclarations, comparées à celles qui s'appliquent aux installations des tableaux 2 et 3, impliquent qu'un module destiné aux installations du tableau 1 pourrait avoir un aspect différent et fonctionner de façon très différente par rapport aux modules existants.
17. Une augmentation des capacités analytiques et des perfectionnements apportés à l'interface utilisateur ont souvent été souhaités, car ils amélioreraient la précision des déclarations et donneraient une meilleure qualité des données traitées dans EDNA. Un large éventail de rapports intégrés et la possibilité de générer des rapports sur mesure en utilisant des interrogations de données avec différents filtres et options de tris aideraient tous les États parties, notamment ceux qui présentent de longues déclarations. Des contrôles de validation des données, des messages d'avertissement et d'erreur plus conviviaux, et des rapports comparatifs avec les déclarations des années précédentes contribueraient grandement à améliorer la précision des déclarations. Rendre certains aspects du logiciel plus faciles à utiliser, par exemple en améliorant les options d'impression ou de tri, permettrait aux États parties de gagner du temps lorsqu'ils préparent et examinent les déclarations avant de les présenter. Une interface

plus conviviale réduirait aussi le temps requis pour former de nouveaux utilisateurs. Ces observations coïncident avec l'analyse actuellement en cours avant le lancement de la prochaine version d'EDNA, dont le développement sera axé sur l'amélioration de la capacité de génération de rapports et sur la facilité d'utilisation.

18. Une version d'EDNA adaptée à être partagée entre plusieurs utilisateurs a été demandée par certains États parties ayant différentes institutions ou bureaux régionaux qui doivent harmoniser leurs données pour compiler une déclaration unique.
19. En ce qui concerne la formation et l'aide, la communauté d'utilisateurs s'est dite satisfaite de la réponse du Secrétariat. Il a cependant été demandé que le Secrétariat organise des formations, notamment avant les futures séries de déclarations. Le Secrétariat continuera d'organiser régulièrement des séances de formation en marge des réunions annuelles des autorités nationales et proposera également des formations sur demande. En outre, il continuera de dispenser des formations à l'occasion des visites bilatérales ou de réunions et/ou d'ateliers régionaux. Les manifestations mises en place par la Division de la coopération internationale et de l'assistance et par le Service d'appui à l'application de la Convention comporteront régulièrement des séances d'information sur EDNA et sur les déclarations électroniques. Des séminaires régionaux centrés spécifiquement sur EDNA sont prévus pour les régions Afrique, Asie et Europe orientale, entre octobre 2010 et juin 2011.

Autres activités

20. Une démonstration du mode de fonctionnement d'EDNA, pour les utilisateurs qui ne connaissaient pas bien toutes les caractéristiques de ce logiciel, a eu lieu le 2 juillet 2010. La même présentation a inclus une séance de questions-réponses à l'intention des utilisateurs plus expérimentés. Au total, huit participants ont assisté à cette séance.
21. À l'issue du forum, des membres de l'équipe chargée du projet EDNA ont rencontré, individuellement, plusieurs représentants des États parties pour discuter plus en détail de leurs réactions.
22. Le forum a également souligné l'importance de la mise à niveau de la version 2.1 du logiciel EDNA, qui a été expliquée plus en détail. Des disques compacts d'installation ont été distribués aux participants, et des questions spécifiques liées à la mise à niveau ont été résolues pour deux États parties.

Conclusion

23. La réunion du deuxième forum du groupe des utilisateurs du logiciel EDNA a clairement contribué à resserrer le lien entre le Secrétariat et la communauté des utilisateurs, comme l'ont illustré de façon évidente les discussions interactives qui se sont tenues pendant et après le forum. Pour un nombre toujours croissant d'États parties, EDNA devient un outil majeur du processus de déclaration et il est important qu'aide et développement continuent d'être mis en œuvre sur le long terme. Les prochains forums du groupe des utilisateurs seront organisés selon la même trame qui

a donné satisfaction (questionnaires envoyés à l'avance, présentations, table ronde structurée et possibilités de discussions bilatérales).

24. Les réactions exprimées lors des réunions du forum et par l'entremise de l'étude seront analysées plus en détail, afin d'évaluer la possibilité d'apporter des améliorations à EDNA et que celles-ci puissent être mises en œuvre.
25. Plusieurs États parties ont dit qu'ils participeraient avec intérêt à des essais pilotes des futures versions; la communauté des utilisateurs et le Secrétariat en tireraient des avantages mutuels. Les États parties ont également demandé à prendre part à des discussions plus approfondies sur les besoins à prendre en compte, notamment pour ce qui est des déclarations du tableau 1, les possibilités de génération de rapports et les aspects de convivialité. Le Secrétariat sollicitera l'opinion des États parties lors des essais des futures versions et dans la définition des spécificités des fonctionnalités qui pourraient être ajoutées au logiciel.
26. En réponse à certaines questions formulées lors du forum, un document EDNA intitulé "Foire aux questions" (FAQ) a été publié sur l'extranet de l'OIAC et traite de certaines des questions relatives à la mise à niveau de la version 2.1 d'EDNA et à la sauvegarde de la base de données EDNA. La page consacrée à EDNA sur le site Web de l'OIAC sera également mise à jour pour donner les toutes dernières informations disponibles. L'extranet de l'OIAC continuera de servir de vecteur majeur de communication avec la communauté des utilisateurs.
27. D'autres questions ou commentaires peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

Projet EDNA
Service des déclarations
OIAC
Johan de Wittlaan 32
2517 JR La Haye
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)70 416 3264 ou +31 (0)70 416 3026

Télécopieur : +31 (0)70 306 3535

Courriel : vis@opcw.org

--- 0 ---